SQ

Terre d'innovations

Vu pour être annexé à la délibération
du conseil d'agglomération du 23/02/2017

Le Président,
Michel Laugier

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables

ELABORATION

APPROBATION

ÉLANCOURT
GUYANCOURT
LA VERRIÈRE
MAGNY-LES-HAMEAUX
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
TRAPPES
VOISINS-LE-BRETONNEUX

1, rue Eugène-Hénaff - BP 10118 - 78192 Trappes Cedex Tél. : 01 39 44 80 80 www.sqy.fr

SAINT QUENTIN EN YVELINES
Terre d'innovations

Saint-Quentin-en-Yvelines

communauté d'agglomération

PADD

Projet d'Aménagement et de développement durables

POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'AGGLOMERATION

La lutte contre le changement climatique

La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

L'épanouissement de tous les êtres humains

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) est établi conformément à l'article L123-1-3 du code de l'urbanisme, qui stipule que le PADD « définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
Le projet d'aménagement et de développement durables arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.
Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain (…) ».

Le PADD constitue donc le fondement des règles du Plan Local d'Urbanisme :

- Il expose les intentions et les projets d'aménagement de l'agglomération pour les années à venir,
- Il permet de définir une politique d'ensemble à laquelle se réfèreront toutes les initiatives particulières en matière d'aménagement.

Le PADD répond aux enjeux et problématiques identifiés dans les diagnostics du territoire.
Face au contexte national et mondial, et notamment aux problématiques environnementales et économiques, le projet de Saint-Quentin-en-Yvelines est réflechi pour répondre aux cinq finalités du développement durable et pour agir à son échelle en tenant compte des changements et en impulsant les évolutions sociétales.
Les maîtres mots du projet de Saint-Quentin-en-Yvelines sont donc : équilibre, solidarité, attractivité, pérennité et qualité. Identifiée comme territoire stratégique par la Région et l'État, l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines fait aujourd'hui partie de l'Opération d'Intérêt National Paris-Saclay et, dans le cadre de l'évolution des intercommunalités, la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines doit prochainement intégrer de nouvelles communes. Le projet de territoire pour Saint-Quentin-en-Yvelines se positionne avec cette nouvelle donne en vue d'assurer une bonne synergie et une complémentarité entre les communes de l'agglomération actuelle et celles de l'agglomération future.
Les grands objectifs du projet de territoire visent donc à poursuivre le développement durable de l'agglomération en permettant de pérenniser et de développer un territoire qui soit à la fois multiple et attractif, de haute qualité de vie et d'excellence environnementale et enfin un territoire animé, pratique et facile à vivre.

POUR UN TERRITOIRE MULTIPLE ET ATTRACTIF

POUR UN TERRITOIRE DE HAUTE QUALITÉ DE VIE ET D'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE

POUR UN TERRITOIRE ANIMÉ, PRATIQUE ET FACILE À VIVRE

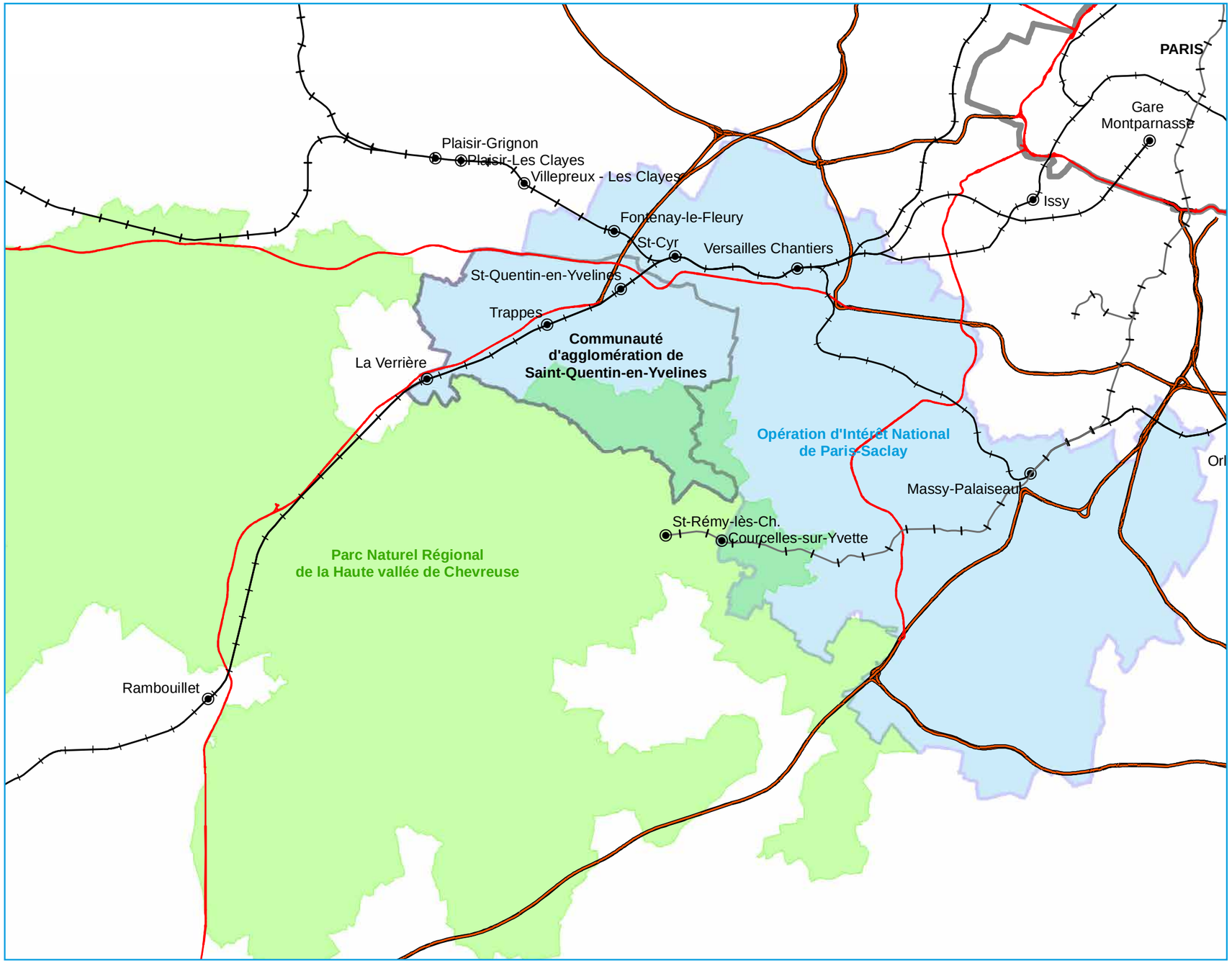

POUR UN TERRITOIRE MULTIPLE ET ATTRACTIF

Le projet de territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines vise à renforcer le positionnement régional comme pôle majeur attractif pour les entreprises et les habitants.

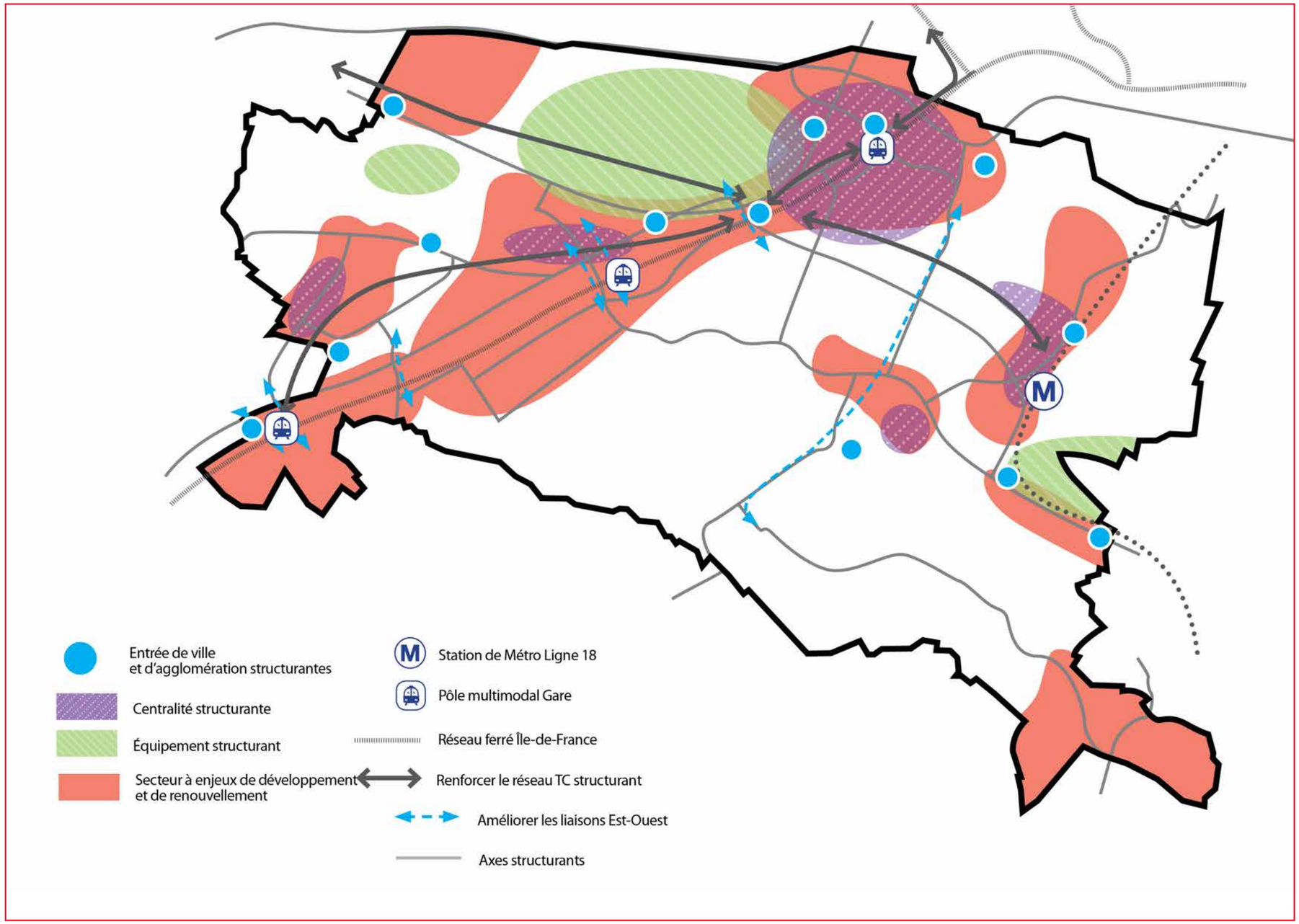

Défi 1

RENFORCER SA POSITION DE PÔLE STRUCTURANT DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE

Il s'agit de participer pleinement au dynamisme et à l'attractivité régionale. L'agglomération se positionne en effet dans le projet francilien comme un « pôle d'importance régionale » et souhaite rayonner à la fois vers Paris-Saclay et vers l'Ouest, notamment vers les communes qui intègreront prochainement la nouvelle intercommunalité. L'objectif est de conforter sa place de pôle structurant des Yvelines, second pôle économique de l'ouest parisien, dans une logique de complémentarité des territoires et de réduire ainsi les concurrences territoriales.

Améliorer la visibilité, l'attractivité du territoire et son intégration au bassin de vie

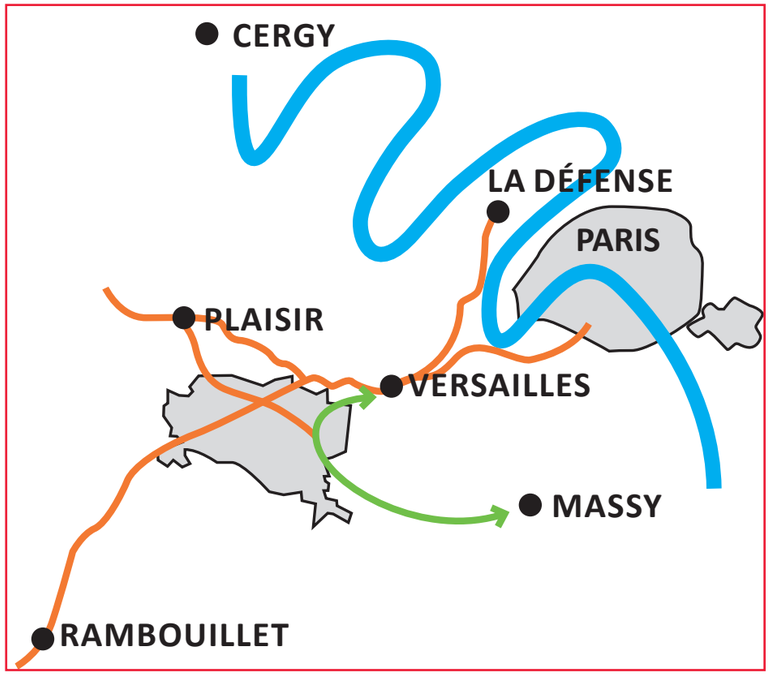

L'objectif est d'améliorer l'image externe de l'agglomération en dotant la métropole d'une polarité métropolitaine visible offrant des équipements et services de qualité pour renforcer l'animation urbaine et le rayonnement économique, culturel et sportif, en s'appuyant notamment sur les services et équipements de rayonnement supérieur. Par ailleurs, Saint-Quentin-en-Yvelines vise à renforcer sa complémentarité avec les pôles urbains environnants en affirmant son rôle de second pôle économique de l'Ouest parisien. Elle se positionne en territoire de haute valeur ajoutée en accueillant des entreprises, des sièges sociaux, des laboratoires de recherche publics et privés. Pour cela, les échanges et les interconnexions de l'agglomération avec les bassins de vie alentours doivent être confortés et renforcés.

- **Valoriser les portes d'entrée de l'agglomération** (gares et entrées de ville) aujourd'hui peu qualitatives, en améliorant leur qualité visuelle et scénographique afin qu'elles reflètent la diversité et la qualité de l'ensemble du territoire.

- **Les pôles gare de Saint-Quentin-en-Yvelines/Montigny-le-Bretonneux, de Trappes et de La Verrière** feront l'objet de restructurations internes et d'une meilleure intégration à leur environnement urbain, à l'image des améliorations en cours sur la gare de Saint-Quentin-en-Yvelines.

- **Les entrées de ville depuis les axes majeurs de circulation**, aujourd'hui complexes, illisibles et mal valorisées **seront réaménagées.** Ainsi, les entrées de ville telles que le carrefour de la Malmedonne, l'échangeur des Frères Lumière/A12, l'échangeur Garennes/RN12, le carrefour RD 36/Europe, etc. auront pour objectif, sans contraindre les mouvements de circulation, de :
  - valoriser le foncier alentour en optimisant les emprises,
  - favoriser la lisibilité en mettant en scène des signaux urbains forts.

- **Renforcer le rayonnement du pôle centre urbain**. La polarité majeure de l'agglomération, située à la fois sur Montigny-le-Bretonneux et Guyancourt, doit fédérer autour d'elle l'ensemble du territoire.
- Ce centre souffre aujourd'hui d'une image parfois négative et son attractivité commerciale tend à s'affaiblir. **La vocation de la polarité commerciale est donc réaffirmée** et des outils nécessaires à sa valorisation sont mis en place, visant à garantir la qualité de l'offre commerciale, son accessibilité et sa lisibilité.

- Il s'agit également de **conforter l'attractivité des équipements** culturels (théâtres, médiathèques,...) , sportifs (Vélodrome, golfs,...) et d'enseignement supérieur (université et écoles) dont le rayonnement dépasse l'échelle de l'agglomération, ainsi que les pôles de loisirs structurants (Ile de Loisirs, Colline d'Elancourt,...). Pour assurer la vitalité aussi bien diurne que nocturne de Saint-Quentin-en-Yvelines, le renforcement de l'attractivité passe par la meilleure intégration des équipements aux espaces urbains, et l'amélioration de la capacité à tenir des évènements exceptionnels de grande ampleur en offrant toutes les possibilités d'accueil qu'ils nécessitent.

Renforcer l'accessibilité de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines

L'amélioration de l'accessibilité de Saint-Quentin-en-Yvelines est une nécessité pour favoriser son attractivité. Le PLD milite pour une amélioration de l'offre ferroviaire actuelle avec :

- une réduction des temps de parcours depuis et vers les pôles structurants,
- une amélioration de la qualité de service, notamment les fréquences, les amplitudes horaires et la régularité des lignes existantes (lignes N et U et RER B et C),
- l'arrêt des TER Centre en gare de Saint-Quentin-en-Yvelines,
- le prolongement du RER C jusqu'à Coignières pour desservir les trois gares de l'agglomération,
- la résorption du nœud de Porchefontaine.

Mieux relier l'agglomération aux pôles franciliens grâce à la mise en oeuvre de deux projets majeurs :

- **Le raccordement du Tram Express Ouest** (TGO) à Saint-Quentin-en-Yvelines, pour relier l'ouest francilien à Cergy-Pontoise et se mailler au RER A,
- **La réalisation de la ligne 18 du métro du Grand Paris Express** en direction du plateau de Saclay. En préfiguration du métro, le Transport Collectif en Site Propre (TCSP) Massy/Saint-Quentin-en-Yvelines permettra de créer des liens forts entre les territoires de l'OIN Paris-Saclay. Le tracé du TCSP structurant pourrait également, à moyen terme, être poursuivi vers l'ouest en direction de Plaisir et se connecter ainsi au réseau ferroviaire desservant les pôles d'habitat et d'emploi de la Vallée de la Seine.

- Ces lieux mieux connectés et interconnectés seront alors aptes à recevoir une plus forte intensité urbaine.

Par ailleurs, **l'accessibilité routière sera améliorée** grâce :

- à un réaménagement du carrefour structurant RN12/Garennes,
- au renforcement de l'axe Nord-Sud qui rejoint la vallée de Chevreuse par la RD91,
- à l'amélioration des franchissements de la RN10 et des voies ferrées, en particulier avec l'enfouissement de la RN10 et la réalisation d'un plateau urbain à Trappes ainsi que le traitement du pont de la Villedieu et du carrefour de la Malmedonne.
- à l'affirmation d'un prolongement de l'A12 permettant d'éviter le transit sur Saint-Quentin-en-Yvelines et de desservir le territoire sans nuisances pour les habitants et en souterrain en territoire urbain.

Conforter son pôle économique, en lien avec l'OIN Paris-Saclay

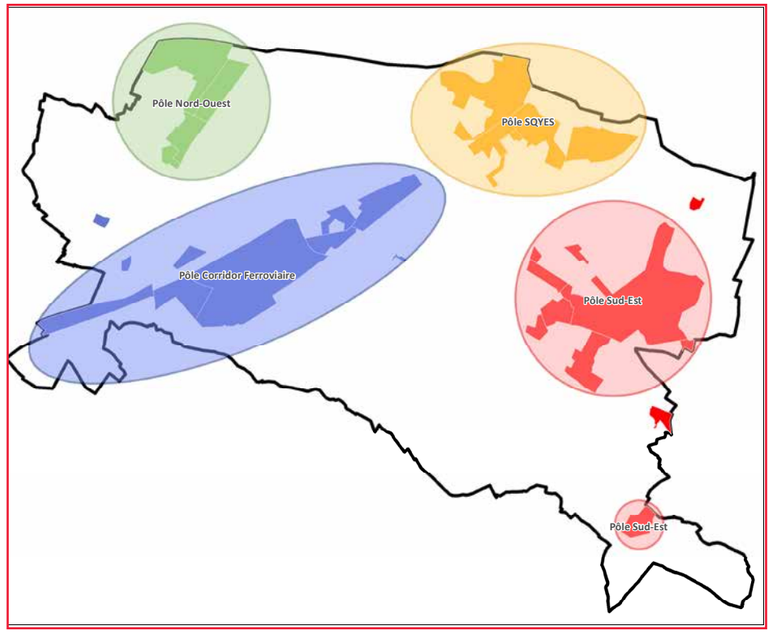

- Saint-Quentin-en-Yvelines entend **conforter son positionnement économique** et devenir un véritable pôle majeur en lien avec le plateau de Saclay, en prenant part au développement de cette « Silicon Valley » à la Française. Cet objectif s'appuie tout d'abord sur des actions de promotion en lien avec l'OIN Paris-Saclay, la mise en place d'équipements structurants et le soutien aux projets d'innovation. A titre d'exemple, l'EPAPS porte un projet destiné à favoriser l'entreprenariat étudiant, le PEEPS pour Pôle pour l'Entreprenariat Etudiant Paris Saclay dont l'UVSQ est partie prenante. Par ailleurs, l'UVSQ d'une part et l'Estaca d'autre part, ont initié des partenariats avec l'université Paris Saclay afin de favoriser les synergies entre les différentes structures.
- Par ailleurs, il s'agit pour le territoire de **conforter les activités économiques phares existantes** en améliorant encore leurs conditions de vie et d'échanges, et également **de pouvoir accueillir de nouvelles activités diversifiées**, à la fois des grands comptes, mais aussi de plus petites entreprises, en vue de **favoriser à la fois la diversité, la mutualisation et le renforcement de l'économie résidentielle.**
- Le PLUi permet donc de **dégager des capacités d'accueil et de renouvellement**, à la fois dans les parcs existants, mais aussi de créer les conditions favorables à l'implantation d'activités dans des secteurs mixtes. Il favorise la constitution d'espaces publics fédérateurs et porteurs d'une image positive, et réserve des espaces pour des équipements d'accompagnement mutualisés, tels que des lieux dévolus à la formation universitaire ou privée, des incubateurs d'entreprises, un pôle de l'innovation, des espaces de séminaires,…

Défi 2

ETRE UN TERRITOIRE ATTRACTIF POUR TOUS

Afin de répondre aux problématiques de logement et à la tension du marché, le projet de Saint-Quentin-en-Yvelines vise à satisfaire les besoins de la population et des usagers du territoire et permettre l'accueil de nouveaux habitants. Il s'agit donc, sous réserve de la création des infrastructures nécessaires et de l'amélioration de la desserte du territoire, d'accueillir une population située autour de 150 000 habitants, ce qui nécessite la création d'environ 1300 logements par an.

Développer une offre d'habitat diversifiée favorisant l'accueil des populations

L'objectif est de développer et de diversifier l'offre de logements pour répondre aux besoins et favoriser le parcours résidentiel des différentes populations de Saint-Quentin-en-Yvelines.
D'un point de vue qualitatif, il s'agit de renforcer la mixité sociale et intergénérationnelle pour prendre en compte les évolutions de la population dans les années à venir, notamment le vieillissement de la population et l'arrivée de nouveaux habitants. Il est également nécessaire de tenir compte des attentes et des besoins induits en termes d'équipements, de services, de loisirs, de mobilité, etc.

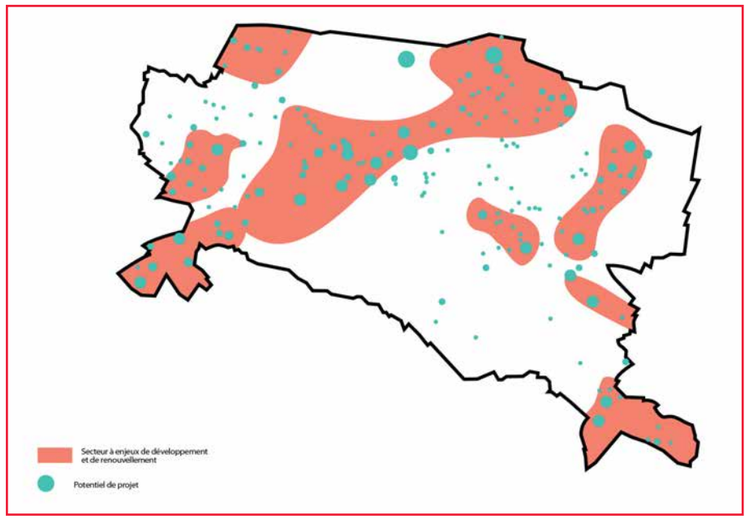

C'est pourquoi le PLH prévoit la mise en œuvre d'une programmation équilibrée pour favoriser la diversité de l'offre, en produisant 1 300 logements par an sur l'ensemble de l'agglomération, répartis en 1/3 d'accession libre, 1/3 d'accession sociale et 1/3 de locatif social.
Le PLUi met donc en place des règles d'urbanisme permettant de :

- **Développer la production de logements dans les secteurs desservis par les transports en commun**,
- **Renforcer la mixité fonctionnelle** sur des secteurs bien identifiés et propices à cela,
- **Garantir un niveau de mixité sociale à différentes échelles**, en créant là où cela s'avère nécessaire, des secteurs de mixité résidentielle,
- Développer les offres locatives privées et intermédiaires,
- Encadrer la production des logements en accession aidée, notamment pour les ménages à revenus intermédiaires,
- Étoffer l'offre de logements pour les étudiants, les jeunes actifs et les décohabitants dans des logements pérennes,
- Renforcer l'offre en hébergement d'urgence et temporaire pour les personnes en difficultés sociales et économiques,
- Prendre en compte le vieillissement de la population et la problématique liée au handicap et à l'accessibilité,
- Mettre en œuvre le schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Tendre vers un équilibre emploi/habitat

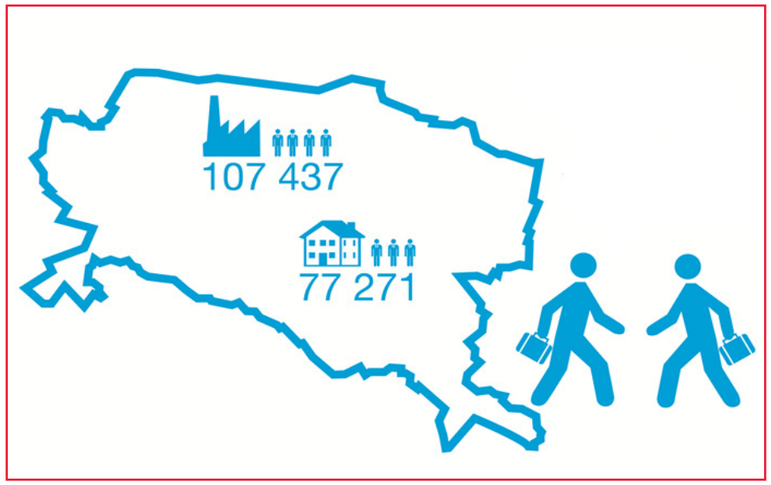

Pour maintenir et renforcer l'attractivité du territoire, pour les habitants, les entreprises et leurs salariés, il est nécessaire de conserver et de développer un équilibre entre les emplois et les résidents, base fondamentale des principes de développement durable. Une partie des entreprises du territoire exprime en effet des attentes en matière d'amélioration des déplacements et sur la question du logement de leurs salariés.

Différents moyens concourent à répondre à cet objectif : le PLH de l'agglomération approuvé en 2013, la convention d'équilibre habitat-emploi adoptée en 2011 (qui prévoit de tendre vers une amélioration de l'équilibre en créant 2m² de logement pour 1m² de locaux d'activités produit), une convention cadre signée avec Action logement (afin de répondre aux besoins des salariés qui souhaitent se rapprocher de leur emploi).
Au-delà de ces aspects quantitatifs, le PLUi prévoit de :

- **Produire une offre de logements qui réponde aux besoins des actifs** travaillant au sein du territoire,
- **Veiller à adapter le développement résidentiel au développement économique** futur du territoire,
- Proposer une offre de logements de courte durée stratégique pour les entreprises du territoire.

POUR UN TERRITOIRE DE HAUTE QUALITÉ DE VIE ET D'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE

Cette orientation vise à proposer un cadre de vie alliant les avantages de proximité de la ville, en facilitant l'accès aux commodités de la ville, dans un environnement sain et agréable, autour de nombreux espaces naturels.

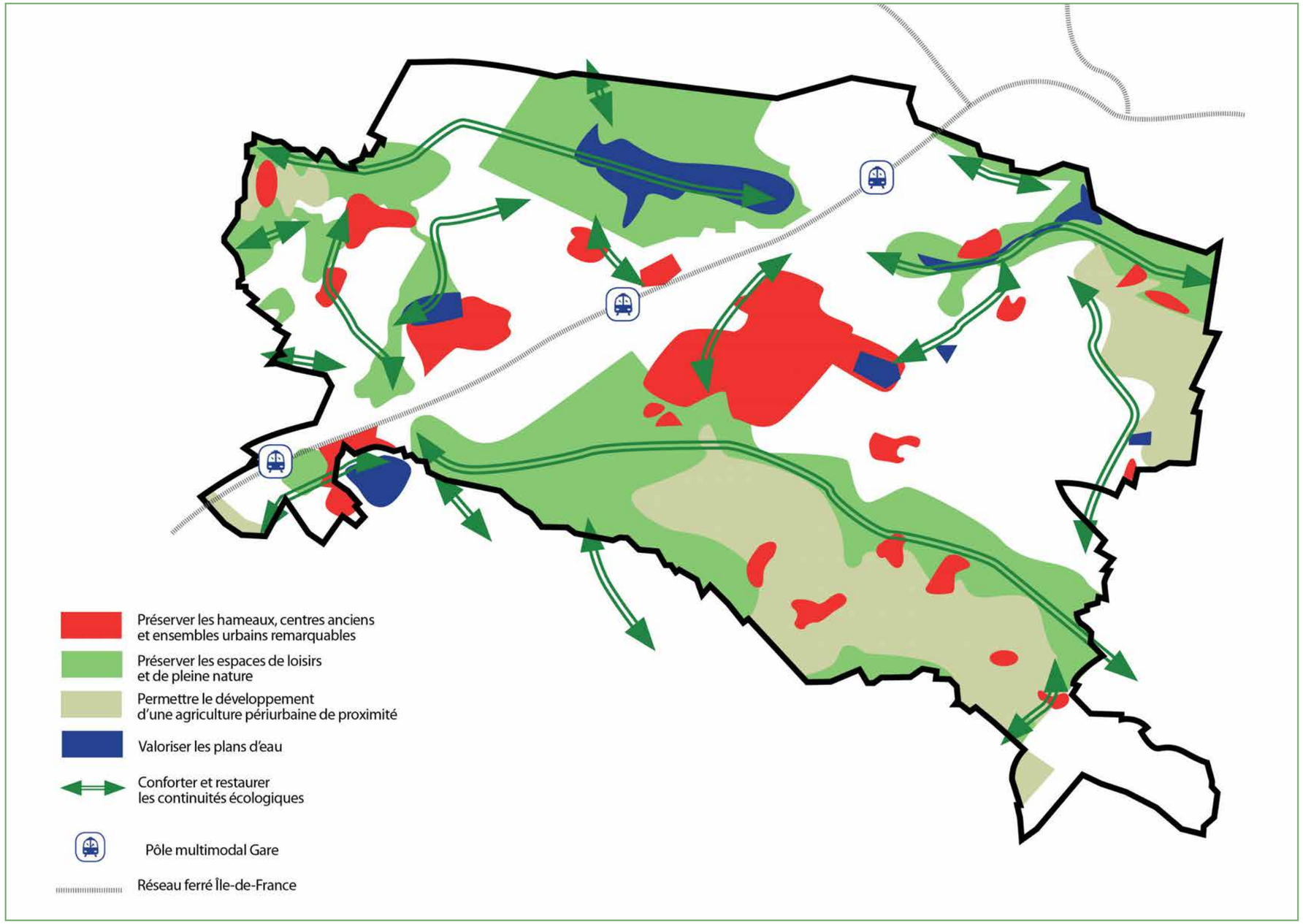

Défi 1

METTRE L'HOMME AU CŒUR DES TERRITOIRES NATURELS ET URBAINS DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Ce défi consiste à assurer la qualité de vie en conciliant les enjeux environnementaux et urbains dans un rapport d'enrichissement et non d'opposition. Il vise donc à assurer l'appropriation des espaces et paysages urbains contrastés par les habitants et usagers et à garantir la santé environnementale des populations, sans compromettre la préservation des espaces de nature et de leurs fonctionnalités écologiques. Les espaces protégés dans le cadre de zones Natura 2000, les sites classés et inscrits pour la préservation de l'environnement, et les espaces d'inventaires, tels que les ZNIEFF (Zone Naturelle Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) font à ce titre l'objet d'une attention particulière.

Assurer l'appropriation des espaces et paysages urbains contrastés de l'agglomération

L'objectif est de mettre en valeur les qualités paysagères et architecturales du territoire, afin d'en permettre une meilleure appropriation par les habitants et les usagers. La finalité est également de tendre vers des comportements plus vertueux et une organisation plus harmonieuse des espaces verts du territoire.

- **Préserver et valoriser le patrimoine architectural et urbain** identifié pour affirmer l'identité de chaque quartier et témoigner de l'histoire et du génie des lieux.
- Garantir l'accès à tous les habitants à des espaces verts de qualité **en rééquilibrant l'offre d'espaces verts urbains** et **en préservant des jardins à l'échelle de la parcelle jusqu'à celle de l'agglomération**.
- **Faciliter les usages et pratiques dans les espaces naturels** pour toute la famille en prévoyant les aménagements nécessaires à leur accessibilité.
- Mieux **intégrer les grandes infrastructures routières et ferroviaires au tissu urbain,** pour recoudre le territoire et en améliorer la lisibilité.

Améliorer la santé environnementale des populations

L'objectif est d'agir sur les modes de construction et sur la place du végétal afin de produire un territoire plus vivable pour ses habitants, au regard des risques et nuisances, ainsi que des effets climatiques sur le court et long termes.

- **Mettre à distance les lieux de vie des sources de pollutions et de nuisances**, pour en protéger les habitants et les usagers.
- **Concevoir le bâti en tenant compte de l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des aléas naturels** liés à l'augmentation des épisodes climatiques extrêmes.
- **Lutter contre les îlots de chaleur urbains,** pour anticiper les effets du réchauffement climatique, par une attention constante à la place de la végétation et de l'eau en ville.

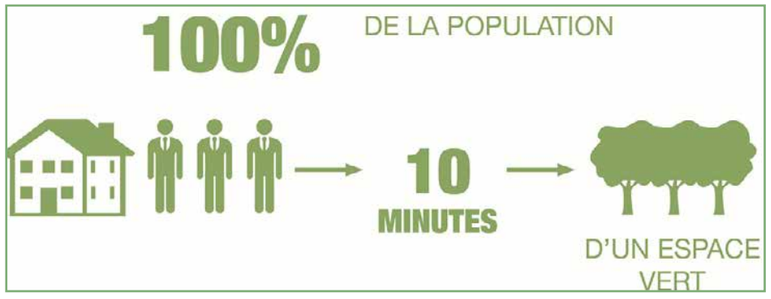

Défi 2

ADAPTER LE TERRITOIRE AUX CHANGEMENTS

Ce second défi vise à assurer la qualité de vie dans le temps, face à la raréfaction des énergies fossiles et aux changements climatiques de grande ampleur attendus, en envisageant notamment, dès leur conception, l'évolution future des espaces urbains et des constructions et en limitant les dépendances énergétiques.

Limiter les dépendances énergétiques

Cet objectif rejoint, dans les solutions à mettre en œuvre, l'objectif de protéger la santé des populations par la limitation des pollutions atmosphériques.
La concentration des activités et des logements dans des espaces restreints, à l'opposé de l'étalement urbain, facilite le raccordement aux réseaux de chaleur, de fibre optique…

- **Intensifier les pôles urbains et les secteurs les mieux desservis par les transports en commun**, pour réduire les besoins en déplacements motorisés et garantir l'équilibre habitat/emploi.

- **Améliorer la performance énergétique du parc bâti et favoriser le développement des modes de transport décarbonés**, pour réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre de la ville :
  - par des actions en faveur de la rénovation de l'existant et des exigences fortes sur le neuf,
  - en favorisant les piétons, cycles et transports en commun, et en agissant sur le stationnement.

- **Favoriser le développement des énergies renouvelables, et leur intégration dans des réseaux de chaleur urbains,** pour réduire la dépendance aux énergies fossiles.

- **Assurer à chacun l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication**, notamment la fibre optique, pour permettre le télétravail et limiter les besoins en déplacement et les émissions locales de gaz à effet de serre.

Orienter la conception des espaces urbains, des bâtiments et les matériaux pour assurer une durabilité maximum

L'objectif vise à se donner les moyens d'un territoire durable (en énergie, en mutabilité et en déconstruction), en sachant la complexité de l'ambition au vu des caractéristiques spatiales d'organisation et des types de bâtis.

- **Concevoir des bâtiments et des espaces urbains flexibles,** pour permettre leur adaptation aux évolutions des populations, de leurs attentes et besoins futurs encore inconnus.

- Sans remettre en question la mixité à des échelles fines, **limiter les opérations trop complexes ou imbriquées,** pour faciliter les évolutions futures en évitant des remaniements complets impliquant de multiples acteurs.

- **Lever tous les freins à l'utilisation de matériaux locaux, bio-sourcés, réutilisables, recyclés ou recyclables**, pour réduire l'impact de leur cycle de vie sur les ressources naturelles et l'atmosphère.

Défi 3

TENDRE VERS UN GÉNIE URBAIN À VOCATION ÉCOLOGIQUE

Ce troisième défi vise à faire évoluer le développement urbain de Saint-Quentin-en-Yvelines en adaptant les modes-de-faire aux exigences environnementales. Trois orientations sont retenues : la question de l'assainissement urbain, la gestion des déchets et la préservation des espaces de nature et de leurs fonctionnalités écologiques.

Préserver les espaces de nature et leur fonctionnalité écologique

L'objectif est de s'inscrire dans les trames écologiques régionales et locales, avec la volonté d'offrir aux habitants des espaces de nature et de proximité.

- **Restaurer les continuums écologiques des vallées et des plateaux,** pour faciliter la circulation des espèces entre les cœurs de nature, qui comprennent notamment les zones Natura 2000, et assurer leur conservation. Le PLUi assure la préservation des espaces de pleine nature et des espaces relais en cœur de ville en limitant l'urbanisation possible de ces espaces.

- **Restreindre l'accès des personnes à certains espaces naturels, pour assurer la conservation des milieux fragiles nécessaires au bon fonctionnement des écosystèmes**.

- **Pérenniser les espaces agricoles**, pour maintenir les paysages ouverts des plateaux et les lieux de vie et de déplacement de la faune.

- Limiter la possibilité d'extension urbaine à 1,55 % d'augmentation de surface par rapport aux espaces urbains, soit 0,65 % de la surface totale du territoire.

Optimiser le système d'assainissement urbain

Enjeu majeur, l'eau doit participer à la qualité des espaces urbains et être gérée le plus à la source possible, dans une optique territoriale et économique.

- **Pérenniser le système d'assainissement pluvial existant et accompagner le développement du territoire par la mise en place d'infrastructures écologiques intégrées au cadre de vie des Saint-Quentinois**, par la réhabilitation des bassins de rétention existants et la recherche pour tous les projets d'aménagement de la maîtrise des eaux pluviales le plus en amont possible, conformément aux objectifs fixés par le SDAGE et les SAGE.

- **Accompagner le développement de l'agglomération dans la gestion de ses effluents,** développer la valorisation d'énergies renouvelables issues de leur transport et de leur traitement et réduire le volume des boues issues du traitement des eaux usées.

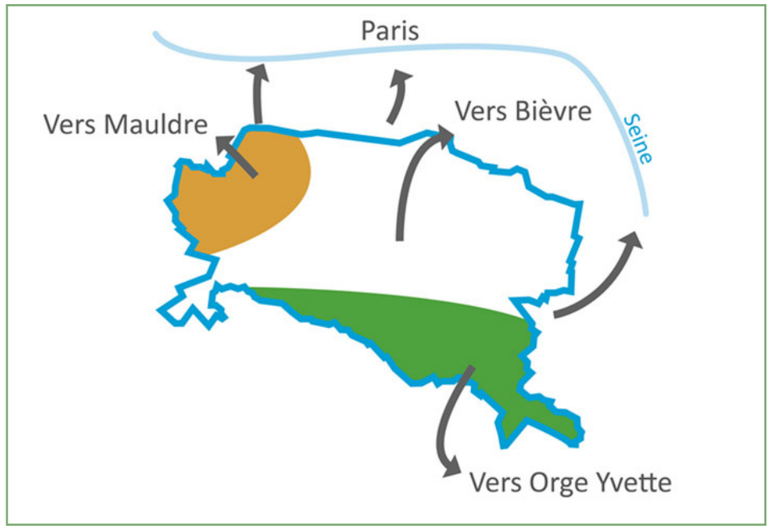

Améliorer la performance de la collecte et du tri des déchets

La gestion des déchets est une problématique majeure pour la société, à la fois par l'augmentation constante de leur volume, le gaspillage afférent et leur toxicité potentielle, mais également du fait de la raréfaction des ressources. Il s'agit donc de poursuivre les actions permettant à la fois de réduire, réutiliser et recycler les déchets produits sur le territoire.

- **Assurer les conditions d'un tri et d'une collecte des déchets performants et économes**, pour limiter les nuisances et pollutions induites, et économiser des matières premières non renouvelables, en prévoyant les espaces nécessaires pour assurer une gestion optimale des déchets.

- **Assurer les conditions d'une valorisation sur place des déchets organiques**, pour réduire les volumes de déchets à traiter et conserver sur place les matières organiques intéressantes pour les propriétés agronomiques et mécaniques des sols, avec par exemples le compostage de proximité ou la méthanisation à l'échelle de la CASQY.

POUR UN TERRITOIRE ANIMÉ, PRATIQUE ET FACILE À VIVRE

L'orientation « pour un territoire pratique et facile à vivre » vise à renforcer les qualités territoriales et à limiter les incidences négatives pour améliorer les aménités urbaines du territoire.

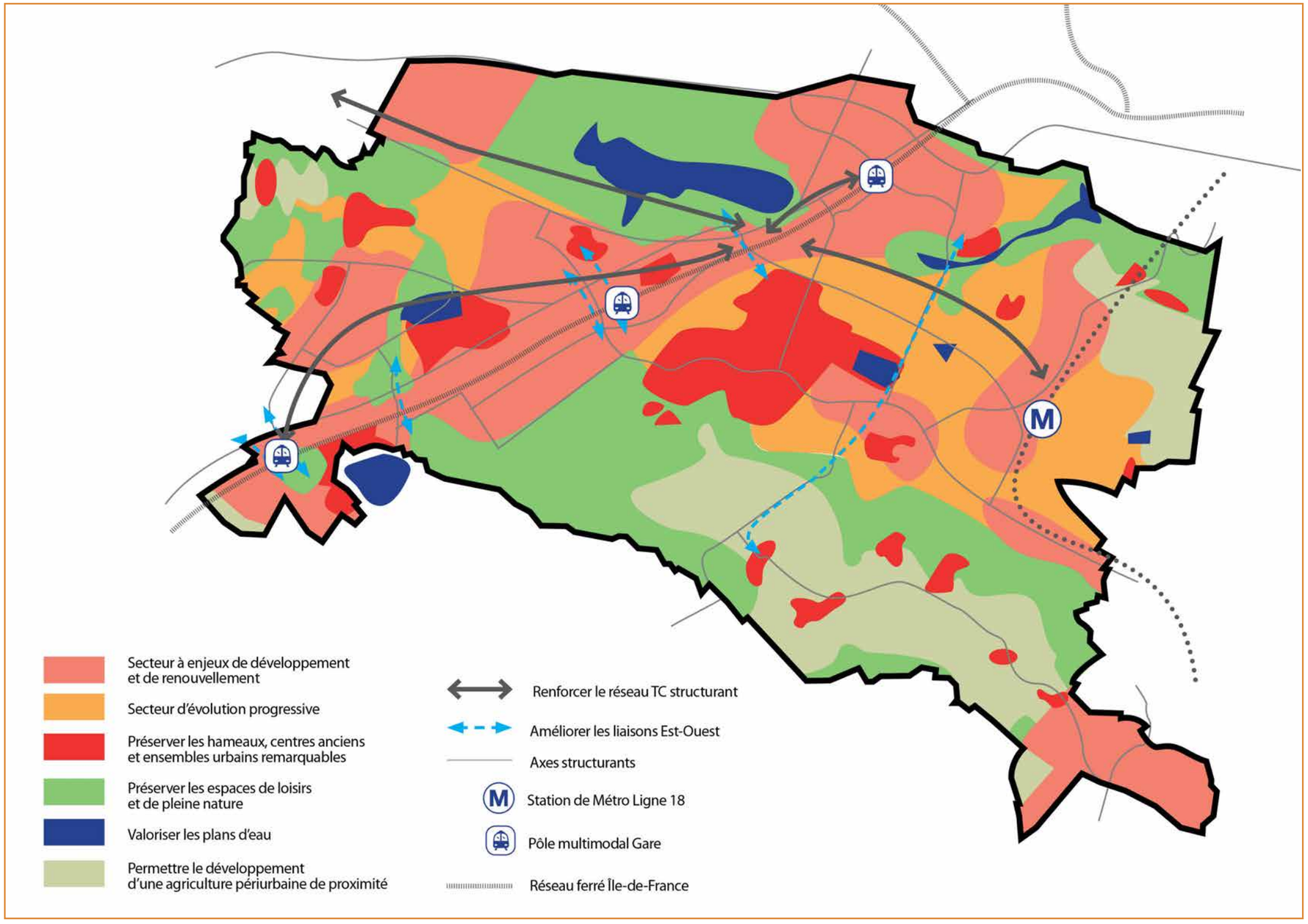

Défi 1

ASSURER UN ÉQUILIBRE URBAIN ET SOCIAL

Saint-Quentin-en-Yvelines est globalement un territoire harmonieux et équilibré. Cependant, s'il y a bien un équilibre global à l'échelle de l'agglomération, il y a des déséquilibres entre les différentes parties du territoire. Il s'agit aujourd'hui de tendre à affiner ces équilibres à une échelle plus fine sur le territoire en permettant l'évolution de la programmation et en améliorant les relations entre les différents espaces. Pour cela, les axes du projet de territoire sont de favoriser le rééquilibrage est-ouest, d'assurer la mixité sociale et générationnelle, et d'améliorer les liens entre les quartiers en promouvant une diversification des mobilités.

Favoriser le rééquilibrage est-ouest

L'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines est marquée par une grande rupture urbaine occasionnée par la Nationale 10 et les voies ferrées, qui limitent les échanges entre le nord-ouest et le sud-est du territoire. Cette rupture physique marque également une rupture relationnelle, des périodes d'urbanisation différentes, des déséquilibres urbains et sociaux.

- **Atténuer la coupure urbaine du faisceau RN10/voies ferrées** par une transformation globale de l'image du « corridor ferroviaire », pour le faire passer d'une image d'arrière cour, de lieu de relégation, à l'épine dorsale du projet de territoire en lui conférant une image positive, en donnant à voir ses qualités pour permettre sa réappropriation.

- **Améliorer les liaisons Est-Ouest** par le traitement des axes routiers et la meilleure qualité des franchissements, pour permettre l'augmentation de leur capacité pour tous les modes de déplacement. Des réflexions devront également être menées dans le cadre des nouveaux projets pour augmenter le nombre de franchissements.

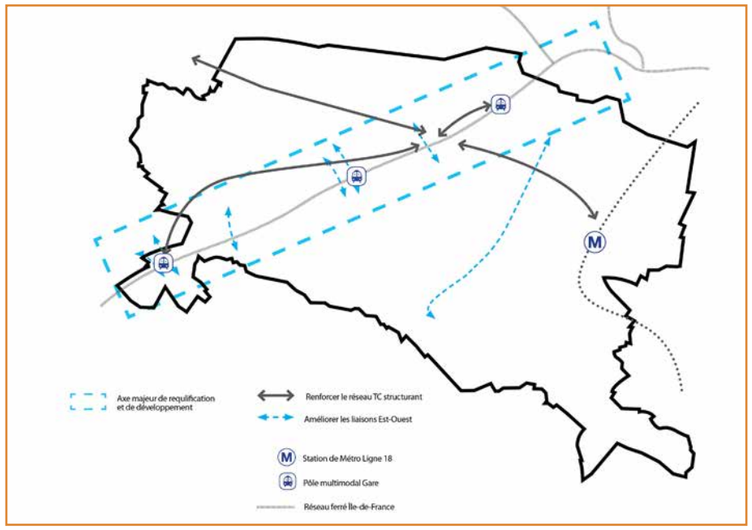

-
- **Prendre en compte le développement de la ligne 18 et la création d'une station de métro à l'est de l'agglomération pour faciliter les liaisons depuis l'ouest du territoire et ne pas risquer de renforcer les déséquilibres.** La mise en place d'un réseau structurant de transports collectifs sur l'agglomération, inscrite dans le Plan Local de Déplacements (PLD), contribuera à cela.

- **Tendre vers un développement économique mieux réparti entre l'Est et l'Ouest de l'agglomération.** Ce rééquilibrage permettra en outre de limiter les besoins de déplacements.

- **Assurer un niveau d'équipements et de services équitable entre les quartiers**, les valorisant et leur permettant de retrouver une certaine attractivité.

Assurer une mixité sociale et générationnelle

Face aux constats du vieillissement de la population, de la diminution de la taille des ménages, de la difficulté de loger les jeunes et les actifs, de la difficulté pour les personnes âgées de trouver des logements plus adaptés, et de l'inégale répartition des logements par types, tailles et financements sur le territoire de l'agglomération, le PLUi met en œuvre les objectifs fixés par le Programme Local de l'Habitat (PLH).

- **Développer une offre d'habitat répondant aux besoins des habitants** aux différents temps de leur vie, c'est-à-dire permettant une diversité de modes d'habiter avec à la fois des logements de grandes tailles et de petites tailles, en collectifs et individuels, et selon des modalités de financements diversifiées (en accession libre ou aidée, en locatif social ou privé).

- **Assurer une mixité sociale mieux répartie au sein du territoire** de Saint-Quentin-en-Yvelines, en rééquilibrant les programmations répondant aux attentes des populations et **en favorisant une mixité sociale à une échelle fine**.

- **Développer et réadapter les équipements et services en réponse à l'évolution de la population**.

Défi 2

AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DE LA POPULATION EN RÉVÉLANT LES QUALITÉS DU TERRITOIRE

Le second défi pour avoir une ville animée, pratique et facile à vivre est de permettre le renforcement de l'animation, aussi bien diurne que nocturne, de certaines polarités. Saint-Quentin-en-Yvelines dispose de multiples qualités : des espaces résidentiels apaisés, des espaces d'activités dynamiques, des équipements de qualité, des lieux de services et des pôles commerciaux, le tout dans un cadre de vie vert de qualité. Il s'agit donc de s'appuyer sur ces qualités et de les sublimer, afin de donner des rôles spécifiques et complémentaires aux différents secteurs et de favoriser l'animation en offrant de meilleures possibilités de croisement.

Améliorer le lien entre les quartiers et la diversification des mobilités

Les quartiers de Saint-Quentin-en-Yvelines se sont développés à l'intérieur des grandes mailles constituées par les axes de circulation et en leur tournant le dos. Cette conception permettant de disposer de quartiers relativement calmes et d'espaces de voirie efficaces, nuit cependant à la perméabilité de la ville, augmente les distances à parcourir et renforce le sentiment d'uniformité du territoire.

- **Traiter les coupures physiques entre les quartiers,** en retraitant les axes de circulation, pour mieux adapter les gabarits et traitements aux circulations qu'ils supportent, et selon les lieux, de traiter des séquences spécifiques en vue de les rendre plus lisibles et accessibles.

- **Améliorer la lisibilité des liaisons interquartiers** pour faciliter les mobilités locales.

- **Mettre en œuvre une diversification des mobilités** en s'appuyant **sur la qualité de la desserte routière hiérarchisée**, qui offre de larges emprises de voirie pouvant être repensées pour faciliter la diversification des usages qu'elles accueillent.

- **Permettre de développer un réseau de liaisons douces connectant les quartiers** en réservant les espaces nécessaires, en s'appuyant sur le réseau de cheminements doux important et de qualité qui irrigue le territoire et en traitant les discontinuités créées par les grandes voies qui encerclent les quartiers.

- **Réduire la place de la voiture :**
  - **en développant les transports en commun,**
  - **en améliorant la porosité de la ville pour les modes doux,**
  - en créant des **espaces intermodaux** (points de rencontre tous modes) permettant le stationnement des véhicules motorisés et des vélos mais aussi pour les arrêts de bus et les infrastructures nécessaires aux transports collectifs « lourds »,
  - en agissant sur le stationnement tout en garantissant la qualité d'usage pour les résidents.

- **Améliorer la sécurité des déplacements tous modes**, notamment par un apaisement des circulations automobiles, en mettant mieux en adéquation le traitement des espaces de voirie avec les usages qu'ils supportent et leur environnement urbain.

- **Maintenir la fluidité pour le transport des marchandises et garantir la limitation des nuisances.**

Optimiser, utiliser et adapter les équipements existants

A l'occasion de la création des nouveaux quartiers, les équipements adéquats ont été mis en place pour répondre aux besoins des nouvelles populations. Avec le temps, les évolutions et le vieillissement des habitants, ces équipements ne sont plus toujours adaptés aux besoins.

- Assurer la pérennité des équipements et optimiser leurs usages :
  - les adapter aux nouveaux besoins,
  - faire évoluer la ville alentour pour qu'ils soient à nouveaux utiles et nécessaires, par exemple en créant de nouveaux logements pour remplir à nouveau les écoles.

Conforter la qualité des tissus résidentiels des quartiers et la diversité des espaces urbains

Les quartiers résidentiels sont très appréciés à Saint-Quentin-en-Yvelines pour leur tranquillité et leurs qualités paysagères. Saint-Quentin-en-Yvelines est riche de ses diversités qui lui donnent ses visages multiples.
Le PLUi permet donc de **préserver et de poursuivre la diversification urbaine et architecturale caractéristique de la « ville nouvelle »** tout en **conservant les différentes identités des secteurs de l'agglomération.** Le PLUi permet donc ces évolutions, pour ne pas avoir une ville figée incapable de s'adapter. Il permet aussi de les cadrer, pour que les qualités de composition ne soient pas dénaturées par un développement chaotique.

Préserver les hameaux, centres anciens et ensembles urbains remarquables de certaines évolutions pouvant remettre en cause leurs spécificités.

- **Permettre aux tissus plus classiques de rester dynamiques**, de valoriser les emprises foncières, d'assurer l'optimisation des équipements alentours, et d'accueillir de nouvelles familles qui puissent profiter de ces cadres privilégiés, en autorisant des évolutions pour une intensification mesurée, au gré des aspirations de leurs habitants (voir démarche BIMBY).
- **Créer des espaces d'articulation plus mixtes et intenses**, permettant de fédérer et de regrouper les habitants et usagers en des lieux reconnus par tous comme ciment du territoire. Ces lieux pourraient même être facteur d'attractivité pour des personnes qui ne se reconnaissent pas, aujourd'hui, dans les multiples visages de Saint-Quentin-en-Yvelines, et ainsi accroitre encore sa diversité.
- Il s'agit toutefois de **garantir la qualité des mutations pour assurer la permanence des atouts** qui y sont recherchés. Il convient ainsi, pour chaque quartier, de veiller à la préservation de leurs axes structurants, de leur charpente paysagère et d'assurer la qualité et la capacité des espaces publics.

Agir pour un développement économique local

Le développement économique local est la capacité du territoire à répondre aux besoins locaux, aussi bien des habitants, des entreprises que des salariés. Ce sont des facteurs d'attractivité, mais aussi d'animation du territoire. C'est également ce qui permet au territoire de limiter l'évasion des dépenses vers les territoires environnants concurrentiels, et donc de mieux capter les richesses pour les redistribuer localement.

- **Encourager le développement d'une économie résidentielle.**
- **Mieux hiérarchiser l'organisation polycentrique du territoire en qualifiant** les centralités de quartier pour qu'elles puissent être à la fois complètes et complémentaires et y permettre le développement d'une offre en commerces et services diversifiés qui réponde aux besoins de la population et des salariés.
- Diversifier le parc de locaux d'activités.
- Rendre possible le développement d'une agriculture périurbaine de proximité, en garantissant les continuités agricoles et en évitant l'étalement urbain et le morcellement des terres.

Défi 3

FAVORISER UNE ÉVOLUTION QUALITATIVE DE LA VILLE

L'objectif est de faciliter la sédimentation du territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines, ancienne ville nouvelle, qui a grandi rapidement sans connaître, contrairement à la grande majorité des villes, des évolutions progressives. Il s'agit donc de permettre à l'agglomération d'évoluer, au gré des besoins et des opportunités, tout en conservant une cohérence et une qualité urbaine, paysagère et de vie, fondatrice de son attractivité.

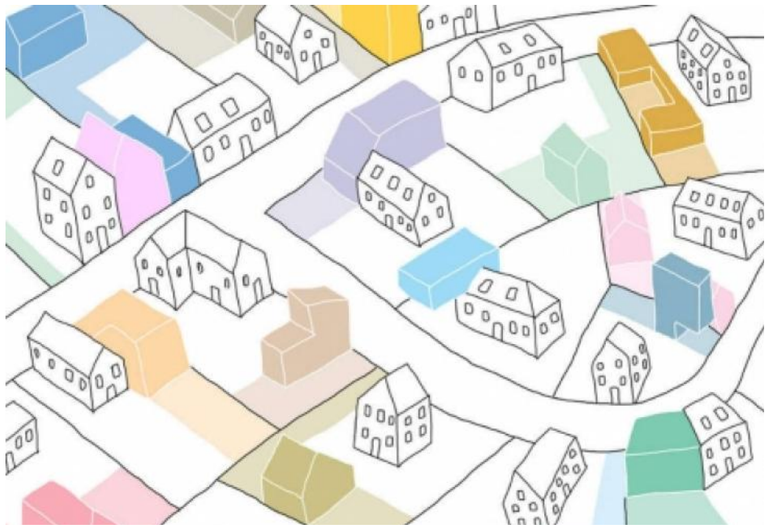

Encourager et accompagner la mutation de la ville

Si globalement les constructions sont récentes et de bonne qualité, certains secteurs du territoire ont déjà été identifiés comme devant évoluer pour de multiples raisons. Le PLUi permet donc :

- le **Renouvellement Urbain** des quartiers identifiés comme prioritaires dans le cadre de la politique de la ville pour garantir l'amélioration et la requalification de ces secteurs le Bois de l'Etang, les Merisiers et la Plaine de Neauphle.
- **l'évolution de certains logements** identifiés comme devant être améliorés, pour des motifs de qualité insuffisante, de dégradation, d'inadéquation avec les évolutions des modes de vie ou de mauvaises performances énergétiques.
- **l'évolutivité des copropriétés** en particulier celles qui sont fragiles pour qu'elles puissent être requalifiées et revalorisées.
- **la mutation des secteurs d'activités** dont certains bâtiments sont parfois obsolètes ou inadaptés aux besoins des entreprises d'aujourd'hui.
- **l'intensification de la ville en fonction des contextes urbains.**
- **l'identification des secteurs les plus stratégiques afin de prévoir les réserves foncières** pour accompagner la mutation de la ville.

S'appuyer sur les projets du Grand Paris pour intensifier certaines parties de la ville

Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) identifie les pôles de transport en commun comme secteurs de densification préférentielle. Il y a, à Saint-Quentin-en-Yvelines, trois gares desservies par des lignes Transilien ou RER. Le projet de la ligne 18 de métro du « Grand Paris Express » prévoit l'implantation d'une nouvelle station.

Ces lieux sont aptes à devenir des lieux de vie et d'échanges :

- **Encourager un développement urbain intense autour des gares, existantes et à venir.**
- **Favoriser une mixité fonctionnelle accrue**.
- **Organiser ces polarités ou nouvelles polarités en fonction d'une réflexion d'ensemble** des centralités de l'agglomération pour permettre leur complémentarité et ne pas fragiliser les polarités de proximité déjà existantes.

Permettre l'émergence d'une diversité d'outils et de méthodes d'évolution de la ville

L'évolution de la ville est possible sous réserve d'une bonne articulation des projets d'infrastructures et de développement urbain, tout en tenant compte de l'existant et des usages et modes de vie.

- **Assurer la complémentarité des territoires de l'agglomération** et **limiter les concurrences** qui pourraient renforcer la fragilisation de certains secteurs.
- **Assurer la mutabilité et la valorisation différenciée** en fonction des contextes.
- **Mettre en place un urbanisme réglementaire de projet** et **de négociation**, permettant l'émergence d'une diversification des modes de développement urbain aptes à permettre à la ville de muter doucement, de se sédimenter grâce aux apports de ses habitants. La concertation et la participation des usagers à l'évolution de la ville et aux projets deviennent ainsi un enjeu majeur pour l'évolution qualitative du territoire.